



LUTTE CONTRE LES INCENDIES

4 ans après les incendies des Monts d'Arrée, le Département est toujours mobilisé !



Durant l'été 2022, de violents incendies ont ravagé plus de 2 000 hectares de landes dans les Monts d'Arrée, sans heureusement faire de victimes.

Pour y faire face, le Service départemental d'incendie et de secours du Finistère (SDIS 29) a été mobilisé plusieurs semaines, avec l'aide de pompiers venus en renfort d'autres départements et d'agriculteurs qui ont mis leurs équipements à disposition.

Le Département a réagi très rapidement en proposant avec le Préfet un plan d'action pour la restauration des Monts d'Arrée. Ce plan, porté par un comité de pilotage associant tous les acteurs concernés, a permis de mener à bien des actions de restauration, de prévention et de valorisation du territoire.

Les Monts d'Arrée sont le « château d'eau du Finistère ». Ces feux ont illustré la vulnérabilité de notre territoire au risque d'incendie, aggravé par les dérèglements climatiques. Quatre ans après cet événement majeur, le Département, avec la Préfecture, restent mobilisés pour mieux faire face aux incendies. Ce document vous explique son action.



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

Maël DE CALAN
Président du Département
et Président du SDIS 29

CHIFFRES CLÉS



2 208

HECTARES BRÛLÉS

dans les Monts d'Arrée en 2022

PLUS DE 50



PARTICIPANTS à chacun des
6 comités de pilotage Monts d'Arrée



PLUS DE 2 000

**SAPEURS-POMPIERS
DU SDIS 29 MOBILISÉS**

**UN PLAN
D'ACTION DE**

27 ACTIONS

85 % réalisées en 1 an, les autres
actions étant pluriannuelles





Restaurer ce qui pouvait l'être en un an, un pari réussi !

Les feux ont laissé derrière eux un paysage de désolation et de nombreux vestiges incendiés (arbres, clôtures, équipements d'accès à la Montagne Saint-Michel, aménagements pour les randonneurs...).

L'incendie a également dévoilé plusieurs décharges sauvages, jusqu'alors camouflées par la végétation.

Par ailleurs, pour accéder aux feux ou aux points d'eau, les pompiers ont dû réaliser des travaux d'urgence qui ont laissé des traces dans la lande.

Réparer rapidement ces dégâts a été la priorité du plan d'action adopté par le comité de pilotage en septembre 2022. Des opérations d'évacuation de déchets (plus de 30 tonnes), des coupes d'arbres (5 ha), le remplacement des clôtures, des escaliers et rambardes d'accès à la montagne, des actions de restauration des pistes créées en urgence ont été réalisés en 2022 et 2023.

Concernant la végétation incendiée, les experts naturalistes membres du comité de pilotage ont privilégié la dynamique naturelle de reprise, sans intervention humaine mais avec un suivi régulier. Le feu était passé relativement rapidement, sans trop endommager la banque de graines du sol. Dès l'automne 2022, sont revenues les pousses de bruyères et d'ajoncs caractéristiques des landes protégées des Monts d'Arrée.

La chapelle Saint-Michel, épargnée par les flammes grâce à l'action des pompiers, a fait l'objet d'un vaste projet de restauration suite aux incendies (charpente, toiture, sols, murs, mobilier). Le site dispose dorénavant d'un sentier

d'interprétation qui permet aux visiteurs de découvrir ce lieu emblématique du Finistère.

Cette restauration rapide a été possible grâce à l'action conjointe des collectivités locales, services de l'État, associations, organisations professionnelles...

Le 7 juillet 2023, l'inauguration de la chapelle Saint-Michel restaurée a marqué la fin de la 1^{re} période d'actions de réparation.



« Je salue le courage et la rapidité d'intervention de toutes les femmes et de tous les hommes qui œuvrent pour notre sécurité. »

Maël DE CALAN

Président du Département - Président du SDIS 29

La chapelle Saint-Michel lors des incendies de juillet 2022



La prévention et la lutte contre les incendies, une priorité pour le Finistère

Une fois passée l'émotion, la priorité a été de limiter les risques et de renforcer la capacité du territoire à lutter contre les incendies d'espaces naturels. Le plan de lutte contre les feux de forêt porté par le Département et le SDIS 29 répond à cet objectif de défense du territoire contre les incendies (DFCI).



► Le renforcement des moyens du SDIS 29 et des partenariats : un plan de lutte de 55 actions

Les sapeurs-pompiers du Finistère étaient jusqu'alors moins formés à la lutte contre les grands feux d'espaces naturels que leurs collègues du sud de la France. En 2030, 80 % des équipiers seront formés à la lutte contre les feux de forêt, notamment grâce à un équipement de formation virtuelle.

15 nouveaux camions feux de forêt ont également été financés par le Département pour équiper le SDIS 29.

Enfin, des conventions ont été signées avec des partenaires pour optimiser leur participation à la lutte contre les feux : chambre d'agriculture, Parc naturel régional d'Armorique, aéroport de Brest... Des entraînements réguliers communs sont organisés.

► La lutte contre les feux naissants, une priorité d'action

Pour être efficace, il faut intervenir très rapidement sur les départs de feu, ce que permettent les moyens aériens. Chaque été depuis 2023, le Département co-finance avec la Préfecture la location d'un hélicoptère bombardier d'eau (Morane 29), capable de larguer 1 000 litres d'eau en moins de 15 minutes. Du 1^{er} juillet au 27 août 2025, Morane a réalisé 35 interventions et 157 largages, préservant ainsi 300 hectares du feu.

En août 2025, Morane 29 a été victime d'un accident lors d'une opération d'écopage à Rosporden, rappelant le danger associé à toutes les opérations de lutte contre les incendies. Cet accident n'a heureusement pas fait de victime.

La location de l'hélicoptère sera reconduite en 2026.

Le Finistère est le 3^e département français à s'équiper d'un système de vidéo-détection des feux, qui permet de déclencher très rapidement l'intervention des secours. Le SDIS 29 dispose ainsi de 36 caméras installées sur 9 points du département, qui couvrent 95 % des massifs à risque.

► Les aménagements pour limiter les feux et faciliter l'accès aux pompiers

Une étude de l'Office national des forêts (ONF) a identifié les vulnérabilités des Monts d'Arrée, en termes de déficit de pistes d'accès et de réserves d'eau en cœur de massif. Elle a préconisé des aménagements pour répondre à ces faiblesses.

Certains projets sont déjà réalisés, notamment l'aménagement d'une ancienne carrière en réserve DFCI et d'une citerne accessible à l'hélicoptère (à Commana), ou l'aménagement d'un chemin rural en piste DFCI sur les communes de Saint-Rivoal et Brasparts. D'autres aménagements sont prévus par les collectivités locales, notamment les communes.



2 850
pompiers



33 millions d'euros
de budget

du Département pour le SDIS 29
en 2025

Le Finistère,

dorénavant mieux préparé au risque incendie !

En mai 2025, un arrêté interministériel a recensé 42 communes du Finistère sensibles au risque d'incendie d'espaces naturels réparties en 3 massifs.

Un arrêté préfectoral sera pris à l'été 2026 pour préciser les obligations légales de débroussaillage (OLD) des propriétaires de bâtiments ou d'infrastructures concernés dans ces 42 communes. Par ailleurs, des plans de massif sont en cours d'élaboration dans ces communes afin de définir la stratégie de défense et les travaux à prévoir.

Pour accompagner au mieux les collectivités, le Département organisera régulièrement une conférence de Défense de la forêt contre les incendies (DFCI), copilotée par le Président du Département et le Préfet du Finistère. Ce rendez-vous annuel permettra de faire un point d'avancement sur les actions de prévention : plans de massif, projets de travaux, mise en œuvre de la réglementation, accompagnement financier...

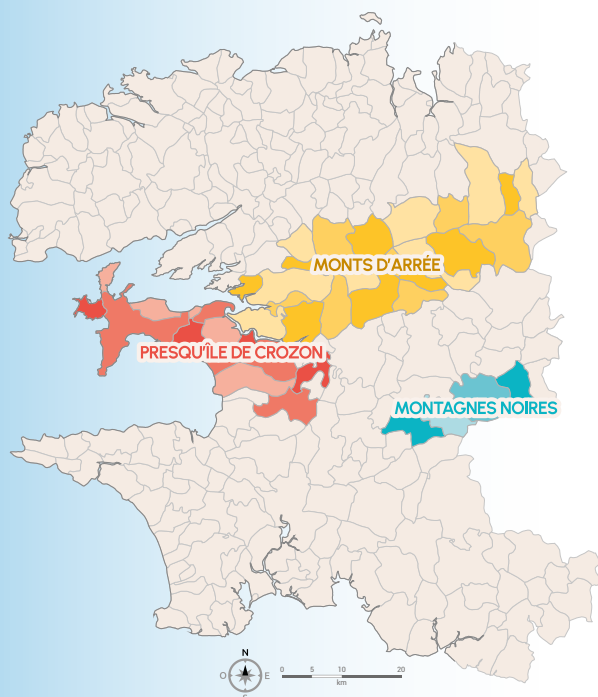
Par ailleurs, le Département est propriétaire de plus de 5 300 hectares d'espaces naturels sensibles sur lesquels il mène différentes actions de prévention, d'entretien, et développe des partenariats avec les agriculteurs pour assurer le maintien d'une végétation rase.

Ces actions permettent de limiter les risques de feu, tout en répondant à des enjeux économiques (ressources pour les agriculteurs), écologiques (milieux propices à certaines espèces protégées) et d'aménagement pour les secours.

Le Département possède également plus de 3 500 km de routes départementales, qui constituent un maillage précieux dans la prévention et la lutte contre les feux. Les moyens seront renforcés pour leur entretien, dans le respect des OLD définies par l'État.

Ainsi, 4 ans après les feux des Monts d'Arrée, le Département, en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, joue toujours un rôle déterminant dans la prévention des incendies, afin de protéger le Finistère et ses habitants.

Carte des massifs à risque



communes concernées

communes non concernées



Les incendies particulièrement ravageurs de l'année 2022 ont marqué une véritable prise de conscience collective face au risque de feux de forêt. Ce risque n'épargne pas le Finistère.

Depuis, l'État s'est pleinement mobilisé aux côtés du Département pour renforcer à la fois la prévention et les capacités de lutte contre des phénomènes qui tendent à s'intensifier. Cette mobilisation se traduit par un soutien financier, humain et matériel important, au bénéfice notamment des sapeurs-pompiers, et en lien étroit avec l'ensemble des acteurs engagés sur le terrain : l'ONF, l'OFB, la gendarmerie...

Alors que la saison estivale 2026 s'annonce précoce, je souhaite réaffirmer mon engagement dans la continuité des actions déjà engagées en matière de prévention et de lutte contre les feux de forêt. C'est tout le sens de la conférence départementale de défense des forêts contre l'incendie, la DFCI, qui réunit dès le mois de juin l'ensemble des opérateurs mobilisés sur ce sujet.

Dans le Finistère, trois massifs à risques ont été identifiés : les Monts d'Arrée, la Presqu'île de Crozon et les Montagnes Noires, soit 42 communes concernées. L'enjeu est d'accompagner ces territoires pour mieux anticiper le risque, coordonner la prévention et renforcer la mobilisation des services.

Sur le plan réglementaire, un arrêté interdit le feu de plein air du 1^{er} avril au 30 septembre, et l'arrêté relatif aux obligations légales de débroussaillage est en cours de finalisation.

Mais la réglementation ne peut pas tout : 9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine. La vigilance et les bons comportements de chacun restent donc essentiels.

Prévenir les feux de forêt, c'est donc l'affaire de tous. Face à ce risque, nous devons collectivement adopter les bons réflexes, pour protéger nos massifs, nos communes, nos habitants et l'ensemble de notre territoire.

Louis LE FRANC
Préfet du Finistère